PRÉFÈTE
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

La préfète

Rennes, le 5 octobre 2026

Mesdames, messieurs,

La révision des plans de prévention du risque d'inondation (PPRI) du bassin de la Vilaine se poursuit.

Pour mémoire, le PPRI est un document réglementaire élaboré sous l'autorité du préfet de département, qui définit les zones exposées au risque d'inondation par débordement de cours d'eau. Il réglemente l'aménagement et l'usage du sol pour protéger les personnes, les biens et l'environnement pour un aléa de référence (crue d'occurrence centennale - Q100). Il peut prescrire des travaux pour réduire l'exposition aux risques.

À l'issue d'une phase d'étude hydraulique et de concertation avec les collectivités et acteurs du territoire, une première cartographie de l'aléa inondation de référence Q100 a fait l'objet d'un porter-à-connaissance aux élus locaux en février 2024. La carte d'aléa Q100 PPRi est utilisée depuis par les services droit des sols des collectivités pour instruire les autorisations d'urbanisme. Cette carte a fait l'objet d'une mise à jour en novembre 2025 et est accessible au public sur le site des services de l'État :

https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels-et-technologiques/Risques-tous-resilients/Les-risques-naturels/Inondation/La-revision-des-PPRI-en-Ille-et-Vilaine

Pour les PPRi « Vilaine amont » (56 communes) et « Vilaine aval » (44 communes), la production d'un zonage réglementaire et l'écriture d'un règlement sont désormais abouties. L'ensemble des communes couvertes par ces deux PPRi ont été associées, au travers de réunions bilatérales ou de réunions collectives. Ainsi, des webinaires ont par exemple été organisés avec les services aménagements des collectivités le 5 juin 2026 et les services droit des sols le 24 juillet 2026. Par ailleurs, les EPCI sont membres du comité technique pour la révision des PPRi Vilaine depuis début 2024 et ont pris part en continu aux choix méthodologiques qui ont soutenu ce travail. Enfin, une phase de consultation technique avec les communes et EPCI à l'été 2026 a permis de consolider le corpus PPRi Vilaine et de trouver les ajustements permettant de combiner les enjeux d'aménagement et la sécurité des personnes.

S'agissant de l'association du public, les informations sont partagées au fur et à mesure de l'avancée du projet sur le site internet des services de l'État. Une attention particulière est portée à la facilité d'appropriation de ces éléments, par exemple en mettant à disposition des visualiseurs cartographiques ou des supports de communication. Un webinaire a par ailleurs été organisé le 5 décembre 2025 pour présenter les cartes d'aléas, il a rassemblé 170 participants.

Par ailleurs, trois réunions publiques (secteurs de Rennes, Vitré et Guichen/ Guipry-Messac) et un webinaire seront organisées à l'automne, en amont de l'enquête publique.

Destinataires *in fine*

Je souhaite désormais mettre en consultation l'ensemble des documents composant ces deux PPRi, au titre de l'article R562-7 du code de l'environnement. Cette consultation durera deux mois à compter de l'envoi de ce courrier selon les modalités prévues par la réglementation.

Compte tenu du périmètre géographique étendu et du nombre important d'acteurs, j'ai décidé de dématérialiser totalement cette consultation. Les modalités retenues satisfont aux exigences de traçabilité et de complétude dans la consultation des parties prenantes, tout en étant efficientes dans l'utilisation des ressources.

L'ensemble des pièces du dossier sont déposées sur un entrepôt numérique, où elles peuvent être consultées et téléchargées :

https://fichiers.numerique.gouv.fr/explorer/items/44a5901b-60c5-4eba-beaa-52fc355abde7

Les cartes sont consultables sur un visualiseur web :

https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=35464844-9586-42f9-91c1-2525708ed112#

QR code n°1 : entrepôt numérique	QR code n°2 : visualiseur cartographique

Les délibérations et avis que vous voudrez bien rendre dans un délai de deux mois sont à transmettre par voie électronique à la DDTM d'Ille-et-Vilaine, qui demeure à votre écoute pour répondre à vos interrogations, à l'adresse : ddtm-pprinondation@ille-et-vilaine.gouv.fr

La préfète de la région Bretagne,
préfète d'Ille-et-Vilaine

Emmanuelle DUBÉE

Destinataires : 164

Communes : 100

Vilaine amont (56 communes)

Département d'Ille-et-Vilaine		
Acigné	Feins	Pocé-les-Bois
Balazé	Gévezé	Pont-Péan
Betton	Goven	Rennes
Bréal-sous-Montfort	L'Hermitage	Saint-Aubin-d'Aubigné
Brécé	La Bouëxière	Saint-Aubin-des-Landes
Bruz	La Chapelle des Fougeretz	Saint-Didier
Cesson-Sévigné	La Chapelle-Erbrée	Saint-Erblon
Champeaux	La Mézière	Saint-Germain-sur-Ille
Chantepie	Langouet	Saint-Grégoire
Chartres-de-Bretagne	Le Rheu	Saint-Jacques-de-la-Lande
Chasné-sur-Illet	Liffré	Saint-Jean-sur-Vilaine
Châteaubourg	Melesse	Saint-M'Hervé
Chavagne	Montgermont	Saint-Médard-sur-Ille
Chevaigné	Montreuil-sur-Ille	Servon-sur-Vilaine
Cornillé	Mordelles	Thorigné-Fouillard
Dingé	Mouazé	Vern-sur-Seiche
Domloup	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	Vezin-le-Coquet
Erbrée	Noyal-sur-Vilaine	Vitré
Étrelles	Pacé	

Vilaine aval

Département d'Ille-et-Vilaine	***Département de la Loire-Atlantique***	***Département du Morbihan***
Bain-de-Bretagne	Avessac	Allaire
Bourg-des-Comptes	Conquereuil	Béganne
Ercé-en-Lamée	Derval	Férel
Grand-Fougeray	Fégréac	La Roche-Bernard
Guichen	Guémené-Penfao	Marzan
Guipry-Messac	Guenrouet	Nivillac
La Bosse-de-Bretagne	Massérac	Péaule
La Chapelle-de-Brain	Mouais	Rieux
Laillé	Plessé	Saint-Dolay
Langon	Pierric	Saint-Jacut-les-Pins
Pancé	Saint-Nicolas-de-Redon	Saint-Jean-la-Poterie
Pléchâtel	Sévérac	Saint-Perreux

Poligné		Théhillac
Redon		
Renac		
Sainte-Anne-sur-Vilaine		
Saint-Malo-de-Phily		
Sainte-Marie		
Saint-Senoux		

EPCI : 14

CA de la presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique)

CA Redon Agglomération

CA Vitré Communauté

CC Arc Sud Bretagne

CC Bretagne porte de Loire Communauté

CC Bretagne Romantique

CC Brocéliande Communauté

CC Chateaubriand-Derval

CC Liffré-Cormier Communauté

CC Pays de Châteaugiron Communauté

CC Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois

CC Val d'Ille-Aubigné

CC Vallons de Haute Bretagne Communauté

Rennes Métropole

Autres collectivités : 14

Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Conseil Régional Bretagne

SCOT Cap Atlantique

SCOT CC Arc Sud

SCOT CC Châteaubriant- Derval

SCOT CC du Pays de Pont-Château - St-Gildas-des-Bois

SCOT pays de Redon

Syndicat mixte du Pays de Brocéliande

Syndicat mixte du Pays de Rennes

Syndicat mixte du Pays de Vitré

Syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine

Grand bassin de l'Oust (56)

Syndicat Chère Don Isac (44)

EPTB Eaux & Vilaine

Associations de sinistrés : 6

Association des Sinistrés des Bassins de l'Oust et de la Vilaine (Redon)

Association des sinistrés riverains du bassin de l'Oust (Malestroit)

Collectif des associations de sinistrés du bassin de la Vilaine

Collectif des sinistrés de Pacé

Collectif « Tous au Sec »

Association Ille Brulon

Autres associations (protection de l'environnement …) : 9

Eau et Rivières de Bretagne

Collectif des moulins et riverains du Morbihan

Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine

Ligue Canoë Kayak de Bretagne

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique

Bretagne Vivante

France Nature Environnement Pays de la Loire

Autres acteurs : 12

Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne-Pays de la Loire

Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine

Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire-Atlantique

Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine

SDIS 35

SDIS 44

SDIS 56

Fédération départementale de la promotion immobilière

Services de l'État : 9

DDTM 35

DDTM 44

DDTM 56

DREAL Bretagne

DREAL Pays de la Loire

Préfecture 35 (sous-préfet de Fougères – Vitré, sous-préfet de Redon)

Unité Départementale de l'Architecte et du Patrimoine 35

Unité Départementale de l'Architecte et du Patrimoine 44

Unité Départementale de l'Architecte et du Patrimoine 56